

La piste cyclable Sargé-Le Mans

La création d'une piste cyclable entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans a bénéficié d'une aide financière via le Fonds européen de développement régional (Feder). La subvention a été accordée dans le cadre du programme 2014-2020.

Page modifiée le mardi 8 septembre 2020 • Données Le Mans Métropole

Projet



© Le Mans Métropole

Le Mans Métropole souhaitait améliorer les liaisons piétonnes et cyclables de part et d'autre de la RD 301 entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans.

La création d'une voie verte en site propre entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans, hors agglomération, avec des bandes cyclables à hauteur de la Zac de La Pointe, a permis d'assurer des **cheminements continus et sécurisés**.

Cette voie verte a été réalisée sur une longueur d'un kilomètre.

Objectif

Avec ce projet, Le Mans Métropole poursuivait un ensemble d'objectifs.

- Prolonger les continuités cyclables dans le cadre du schéma directeur,
- réduire les émissions de CO₂,
- participer à l'amélioration de la qualité de l'air,
- réduire les consommations d'énergie fossile,
- rendre le centre-ville et les services accessibles aux habitants à vélo,
- améliorer la sécurité des déplacements à vélo.

Maîtrise d'ouvrage

La création de la piste cyclable entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans a été conduite par la communauté urbaine Le Mans Métropole.

Calendrier

La création de la piste cyclable entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans a été réalisée entre 2014 et 2016.

Montant

Le coût de la piste cyclable entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans est de 651 911 € hors taxes dont 288 600 € retenus en dépense éligible au titre du Feder.

Partenariat

Le montant de la participation européenne du Feder est de 72 150 € ; celui de la Région des Pays de la Loire est de 180 000 €. Ce qui donne une part restante de 399 761 € pour Le Mans Métropole.

72150 €

d'aide européenne

C'est la subvention accordée par le Feder pour la création de la piste cyclable entre Sargé-lès-Le Mans et Le Mans.

